

Shakers

lieux d'Effervescence

Appel à candidatures 2024 / 19^{ème} session /

Pépinière d'Artistes SHAKERS – lieux d'Effervescence / Montluçon, Région Auvergne-Rhône-Alpes

I - LE CADRE :

L'association SHAKERS - lieux d'effervescence, résidence d'artistes plasticien(ne)s est une plateforme qui favorise les échanges et l'accès à l'art contemporain par le biais de projets culturels. Elle encourage les populations éloignées de l'offre culturelle à aller progressivement à sa rencontre par le biais de diverses actions (ateliers d'arts visuels, portes-ouvertes, rencontres-discussions...).

L'association est depuis octobre 2021 dans le quartier de Rimard - Marignon sur la commune de Montluçon (03100). Ce quartier à quelques pas de la campagne et à 15 minutes à pied du centre-ville, est de nature résidentielle.

De nombreuses enseignes alentours répondront aux besoins matériels des artistes (**Intermarché, Mr. Bricolage, Brico dépôt, Cultura...**).

II – LA RESIDENCE :

Cette pépinière a pour ambition de révéler de nouveaux talents et de les accompagner dans leur voie professionnelle. Pour cela, la résidence offre la possibilité à ces jeunes artistes émergents d'engager et/ou de finaliser un projet en bénéficiant de l'accompagnement de l'association, d'un appartement, d'un atelier, d'une bourse de résidence ainsi qu'une bourse de matériel.

Deux propositions de résidence :

✓ **Résidence longue de création en vue d'une exposition :**

6 mois de résidence/un artiste/ du 2 avril 2024 au 2 octobre 2024

Âge limite 35 ans. Ouverte aux jeunes artistes diplômé(e)s des écoles d'Art.

La durée de 6 mois permet de s'inscrire dans un véritable projet artistique qui pourra s'exprimer dans une totale liberté de création et de propositions. Elle peut permettre également l'occasion d'un ancrage du travail de l'artiste avec la population locale et dans le territoire.

L'artiste bénéficie d'un logement type F4 (sis au 5 allée des Goélands à Montluçon), partagé avec d'autres artistes si nécessaire, meublé, ainsi qu'une **bourse de résidence** de **1000 €** par mois et **d'un budget global de production** de **900 €**.

A l'ENTREE de sa résidence, l'artiste sélectionné(e) devra venir avec une sélection d'œuvres en vue d'une présentation de son travail au public de Montluçon Communauté, ce qui permettra d'impliquer, en amont, les acteurs du territoire, ressources éventuelles pour le projet de l'artiste.

A L'ISSUE de la résidence sont prévues **une exposition personnelle au F.A.M.C. (Fonds d'Arts Moderne et Contemporain) de la ville de Montluçon, d'une durée de 3 semaines ainsi que l'édition d'un catalogue pris en charge par la résidence et élaboré avec l'artiste et qui sera édité à 250 exemplaires. L'artiste disposera de 200 exemplaires.**

Attention ! A prendre en considération avant de candidater.

L'exposition de sortie de résidence est envisagée du 9 novembre au 1^{er} décembre 2024. L'artiste peut soit rester et disposer de l'atelier et de l'appartement encore un mois mais sans dotation artistique, soit décider de partir et de revenir pour l'accrochage de son exposition prévu du 5 au 8 novembre 2024. Vernissage le vendredi 8 novembre à 18h30

Il sera demandé à l'artiste, dans le cadre de la politique de sensibilisation à l'art contemporain de la résidence, d'intervenir en mettant en place des ateliers de pratiques artistiques en direction de divers publics.

A savoir :

Depuis 2005, Il est demandé aux résident(e)s de faire don d'une œuvre à Shakers afin d'enrichir le Fonds d'œuvres de l'association. A travers cette collection, l'association assure la promotion des artistes ainsi que la sienne par des expositions régulières et différents évènements culturels.

- ✓ **Résidence courte d'expérimentation avec médiation :**
3 mois/deux artistes travaillant sur un même projet ou projet croisé
15 novembre 2024 au 15 février 2025.

Résidence ouverte aux artistes professionnels (le)s sans limite d'âge.

Les deux artistes bénéficient d'un logement en commun ainsi qu'une **bourse de résidence de 1000 €** par mois par artiste et **d'un budget global de production de 450 €** chacun.

Cette résidence est envisagée comme un temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation pour un projet en commun ou croisé de deux artistes sans obligation de production ou d'exposition à l'issue du travail mené. Toutefois les propositions des artistes souhaitant présenter un travail au public seront étudiées. [Elaboration et présentation d'un dossier artistique en commun conseillées.](#)

Ces artistes devront également mener des ateliers de pratiques artistiques comme énoncés ci-dessus.

A noter : Il sera demandé aux artistes (résidence courte, résidence longue) d'être présent(e)s pour différents évènements qui jalonnent leur résidence : journées portes-ouvertes des ateliers d'artistes, rencontres avec différents publics et partenaires... . L'artiste peut, s'il (elle) le souhaite, proposer des formes de rencontres en adéquation avec sa démarche artistique.

Les artistes sont libres dans leurs créations et la proposition de différents projets lors de la résidence. Toutefois, l'association portera une attention particulière aux candidat(e)s souhaitant travailler en relation avec le territoire.

III – LES OBJECTIFS :

- encourager et soutenir les artistes dans la création contemporaine.
- concourir au développement d'une image attractive du territoire Montluçonnais par la promotion des arts visuels,
- diffuser l'art et la création vers un public le plus vaste possible,
- inscrire une démarche artistique sur un lieu,
- favoriser les rencontres des artistes résident(e)s avec les institutions culturelles de la région (D.R.A.C, centres d'art, associations culturelles...)

IV - CONDITIONS D'ACCUEIL :

A / Hébergement :

Shakers dispose d'un appartement meublé, de type F4 situé 5 allée des Goélands, **dont les charges et fluides sont à la charge de la résidence.**

Shakers lieux d'effervescence, 13 Square Henri Barbusse – 03100 Montluçon

Siret : 485 076 335 00051 / Code APE 9001Z

Site : residenceshakers.com / 0674129187/ mail : bisson@shakers.fr

L'artiste résident(e) dispose d'un **atelier individuel de 60 m²** situé 13 Square Henri Barbusse. Il faut 15 minutes en voiture de l'appartement à l'atelier. Moyen de locomotion indispensable !

Dans les ateliers se côtoient des artistes professionnel(le)s et amateurs.

B / Bourses de résidence & de production :

L'artiste percevra

- une dotation artistique mensuelle de 1000 €,
- une bourse d'aide à la création (matériel) de 150 € par mois sur présentation de factures.

V - EQUIPEMENT

Local contenant presse à graver de voyage. Rouleau 80 cm et plateau de 130 x 80 cm
Petit équipement d'atelier : perceuse, scie sauteuse... .

V – LES INTERVENTIONS :

Les artistes résident(e)s interviendront :

- dans différentes structures, scolaires et institutionnelles dans le cadre du P.E.A.C. (Parcours d'Education Artistique Culturelle) avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne- Rhône-Alpes,
- lors d'ateliers d'arts visuels.

Par ailleurs, l'équipe de SHAKERS - Lieux d'Effervescence sera à votre écoute pour développer vos projets dans le cadre de la résidence (partenariat avec les entreprises ou institutions locales...).

SHAKERS est soutenue par : le Ministère des affaires culturelles et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Allier, Montluçon Communauté, ainsi que la ville de Montluçon.

Vous êtes intéressé(e) pour être candidat(e) à la 19^{ème} session de SHAKERS Lieux d'Effervescence, voici les démarches à suivre :

VI – DOSSIER DE CANDIDATURE & MODALITE DE SELECTION DES ARTISTES :

ÉCHEANCIER :

Shakers lieux d'effervescence, 13 Square Henri Barbusse – 03100 Montluçon

Siret : 485 076 335 00051 / Code APE 9001Z

Site : residenceshakers.com / 0674129187/ mail : bisson@shakers.fr

30 novembre 2023 : Date limite du dépôt des dossiers via internet.

Du 8 au 30 décembre 2023 : Etude des dossiers par chaque membre du jury (jury formé de différentes personnalités du monde l'art).

15 janvier 2024 : Réunion des membres du jury pour la sélection des artistes résidents 2024.

Du 18 au 20 janvier 2024 : Les candidats retenus seront prévenus par téléphone.

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Votre dossier doit parvenir à la résidence **impérativement avant :**

30 novembre 2023 minuit (clôture des inscriptions)

à l'adresse suivante : **bisson@shakers.fr**

Votre dossier doit être composé des pièces suivantes :

- 1 lettre de motivation, adressée au président, Abdennabi ZAHER
- 1 fiche de renseignements jointe, dûment complétée
- La photocopie de votre dernier diplôme
- 1 CV
- Dossier artistique en pdf (pour documents multimédia faire figurer liens sur dossier artistique).
- Le cas échéant 1 dossier de presse en pdf : articles, textes critiques, publications.
- Tout document complémentaire jugé utile (vidéo de présentation,...).

Les artistes retenu(e)s en dernier lieu pourront, si besoin, être invité(e)s à une conversation via skype avant la prise de décision définitive.

Vous avez besoin d'informations, vous pouvez nous joindre :

Siège de SHAKERS :

Téléphone : 06 74 12 91 87

Par mail : bisson@shakers.fr

Site : <http://www.residenceshakers.com>

Lucie BISSON – Médiatrice Culturelle

Téléphone mobile : 06 74 12 91 87

Par mail : bisson@shakers.fr

Abdennabi ZAHER – Président

Téléphone mobile : 07 87 21 47 32

FICHE DE CANDIDATURE : PROMOTION 2024

À joindre obligatoirement dûment complétée et signée

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

Messagerie électronique : _____@_____

Avez-vous été candidat(e) à Shakers dans les années passées ? Oui Non

Si **oui**, en quelle(s) année(s) ? _____

Vos études : photocopie de votre dernier diplôme obtenu : _____

Avez-vous participé à une (ou plusieurs) résidence(s) d'artiste ? Oui Non

Si **oui** lesquelles ? (Organisme + Ville)

1 _____

2 _____

3 _____

Je certifie sincère et exacte les éléments précédemment fournis.

A _____ le _____

signature